

Faculty of Arts

Faculty of Arts - Papers

University of Wollongong

Year 2007

L'organisation au service des droits des
travailleurs migrants: le militantisme
transnational à Singapour et en Malaisie

L. T. Lyons

University of Wollongong, lenorel@uow.edu.au

This article was originally published as Lyons, LT, L'organisation au service des droits des travailleurs migrants: le militantisme transnational à Singapour et en Malaisie, *Lien Social et Politiques*, 58, 2007, 57-71.

This paper is posted at Research Online.

<http://ro.uow.edu.au/artspapers/172>

L'organisation au service des droits des travailleurs migrants : le militantisme transnational à Singapour et en Malaisie

Lenore Lyons

Professeure agrégée

Directrice du Centre for Asia Pacific Social Transformation Studies (CAPSTRANS)

University of Wollongong NSW 2522

Australie

Courriel : Lenore_Lyons@uow.edu.au

Téléphone : +61-2-4221 4894

Fax: +61-2-4228 6313

Résumé

La mondialisation marque un point charnière dans l'action des militantes féministes et des organisations non gouvernementales. À la faveur d'une participation à des réseaux de lobbying transnationaux et d'alliances avec des organisations non gouvernementales internationales, des organisations féministes et des organisations vouées à la défense des droits des femmes, locales et nationales, se sont converties à de nouvelles formes de militantisme transnational. Cependant, il est une question qui n'a que très peu retenu l'attention des chercheurs dans le domaine de l'organisation féministe transnationale : c'est celle du lien entre le militantisme transnational et les théories qui sous-tendent les féminismes transnationaux. Bien que ceux-ci formulent une critique radicale de la mondialisation, à la fois antiraciste et anticapitaliste, peu de chercheurs se sont penchés sur la façon dont les féminismes transnationaux se transposent en pratiques militantes. En étudiant deux cas d'organisations vouées à la défense des droits des travailleuses migrantes, à Singapour et en Malaisie, le présent article examine les multiples sens du terme « militantisme féministe transnational ». En faisant la distinction entre le concept d'organisation transnationale d'une part, et celui de cadre de référence transnational de l'autre, le présent article vise à clarifier les différents concepts associés aux féminismes transnationaux.

La mondialisation a suscité un changement profond des types de relations politiques et économiques que les États-nations entretiennent avec leurs citoyens et une série d'autres acteurs. Dans le nouveau contexte mondial, les groupes de militants et les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle de plus en plus important dans le lobbying national et transnational autant en faveur des citoyens de la nation que des citoyens du monde (Ball et Piper, 2002). Fortes d'une longue histoire d'engagement dans la sphère internationale (voir Daley et Nolan, 1994; Rupp, 1997; Rupp et Taylor, 1999), les organisations vouées à la défense des droits des femmes se font les porte-étendards de ces revendications. Mais ce n'est qu'à partir de la Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Pékin en 1995, que le mouvement féministe a manifesté sa présence transnationale de façon notoire (voir Meyer et Prügl, 1999; Basu, 2000; Moghadam, 2000; Sperling *et al.*, 2001; Naples et Desai, 2002). À la faveur d'une participation à des réseaux de lobbying transnationaux¹ et d'alliances avec des organisations non gouvernementales internationales, des organisations féministes et des organisations vouées à la défense des droits des femmes, locales et nationales, se sont converties à de nouvelles formes de « militantisme transnational », dans lesquelles les organisations de la société civile et les individus opèrent au-delà des frontières (Piper et Uhlin, 2004).

Une question n'a que très peu retenu l'attention des chercheurs dans le domaine de l'organisation féministe transnationale : c'est celle du lien entre le militantisme transnational et les politiques transformatrices des féminismes transnationaux. Les théories de « féminismes transnationaux » ont vu le jour dans les années 1990, en réaction à la critique du terme « féminisme mondial », perçu par beaucoup comme lié de façon intrinsèque à des universalismes implicites tirés des expériences des femmes blanches de classe moyenne vivant dans le Nord (cf. Mohanty, 1991). À l'opposé, les féminismes transnationaux « articulent leur relation basée sur le genre autour d'une série d'hégémonies, telles que les structures économiques mondiales, les nationalismes patriarcaux, les formes de tradition "authentiques", les structures locales de domination et l'oppression juridico-légale sur différents plans » et œuvrent « à la mise en parallèle de multiples oppressions discrètes

qui s'entrecoupent, plutôt que de construire une théorie d'oppression hégémonique sous une catégorie unifiée du genre » (Grewal et Kaplan, 1994 : 17-8). Une des tâches théoriques fondamentales des féminismes transnationaux est de montrer la façon dont les femmes sont interreliées sur les plans de la géographie et du flot de capital, de main-d'œuvre, de cultures, d'idéologies et de connaissances entre les pays et les régions. En fournissant une critique des relations de domination raciste, patriarcale et hétérosexiste sous-jacentes au capitalisme mondial (ou mondialisation), un tel angle d'approche produit des connaissances fondées sur la spécificité locale, qui tiennent compte également des interdépendances mondiales.

Je souhaite mettre au jour la connexion entre la théorie et la pratique dans les féminismes transnationaux. Bien que certains auteurs prétendent que les politiques féministes transnationales sont nécessairement de nature « coalitionnelle » (Thoma, 2002), peu de recherches traitent de la façon dont les féminismes transnationaux se transposent en pratiques militantes. Dans l'une des rares études qui rendent ce lien explicite, Manisha Desai (2005 : 319) définit le transnationalisme féministe « à la fois comme la conception d'une organisation qui dépasse les frontières nationales et comme l'enchâssement d'un militantisme local, national, régional et mondial dans le discours "transnational" ». En m'appuyant sur la définition de Desai, j'aimerais apporter une distinction entre l'organisation transnationale et l'adoption d'un cadre transnational dans le militantisme local/national. Dans le cas du militantisme, il est important de noter que les femmes qui pratiquent le militantisme transnational, y compris dans les réseaux de lobbying transnationaux, ne formulent pas nécessairement une critique féministe de la mondialisation, ni n'ont recours à des aspects théoriques du féminisme transnational dans le cadre de leur travail. De la même façon, les militantes féministes dont l'action est ancrée dans la théorie féministe transnationale ne se consacrent pas nécessairement à l'organisation transfrontalière. L'usage du terme « féminisme transnational » pour décrire ces deux différentes formes du militantisme féministe porte non seulement à confusion, mais il occulte l'importance de l'action politique des féministes

anticapitalistes et antiracistes. Ces problèmes font ressortir le besoin urgent d'une clarification des concepts associés aux différents sens du terme « militantisme féministe transnational ».

Afin de mieux comprendre les enjeux liés aux différents sens rattachés au féminisme transnational, le présent article procède à l'étude de cas détaillée de deux ONG nationales qui œuvrent à la défense des droits des travailleuses migrantes en Asie du Sud-Est. Les ONG vouées à la défense des droits des travailleurs migrants sont utiles dans l'étude de la forme et de la nature du militantisme transnational, parce qu'elles sont confrontées à des enjeux qui sont par essence transnationaux. Elles participent à un mouvement international de prise en compte de la féminisation de la migration transnationale de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le fait que des millions de femmes pauvres du Sud mondial migrent, pour trouver du travail et ainsi subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En vaste majorité, ces femmes travaillent dans le service domestique (Constable, 1997; Chin, 1998; Anderson, 2000; Parreñas, 2001) ou dans l'industrie du sexe (Kempadoo, 1999; Law, 2000). Les migrantes qui œuvrent dans ces deux secteurs éprouvent des difficultés liées au droit du travail et aux droits des citoyens, telles que de faibles gages, le remboursement de grosses dettes contractées auprès de courtiers en emploi, des conditions de travail difficiles (y compris l'absence de jours de repos), une étroite surveillance de la part des patrons, et des abus physiques et sexuels. Les difficultés augmentent quand le statut des travailleurs migrants par rapport à l'immigration est jugé « problématique » par le pays où elles travaillent. Les problèmes associés à l'immigration incluent l'entrée illégale (y compris le trafic d'humains), le dépassement de la période de séjour permise, et l'emploi de documents irréguliers relatifs à l'emploi, de visas non valides ou de documents contrefaits². Ces problèmes ne sont pas propres aux travailleurs migrants d'un pays en particulier. On constate plutôt une étonnante cohérence entre les régimes formels et informels qui régissent le travail des travailleurs migrants peu qualifiés en Asie-Pacifique (Huang *et al.*, 2005).

La lenteur avec laquelle les États fournisseurs et receveurs, ainsi que le mouvement ouvrier traditionnel, ont réagi aux besoins de ces travailleurs, a suscité la création d'un grand nombre

d'organisations vouées à la défense des droits des travailleurs migrants³. On compte parmi elles des ONG fondées et gérées par des militants de classe moyenne qui défendent les droits des travailleurs migrants, et des organisations formées de travailleurs migrants ou d'anciens travailleurs migrants. La forme adoptée par ces organisations dépend d'une combinaison de facteurs, tels que les origines nationales et les racines idéologiques, le groupe spécifique de travailleurs migrants avec lesquels ou à la défense desquels elles œuvrent, leur perception des problèmes encourus par ces travailleurs, leur accès au financement et à d'autres formes de soutien, et les contraintes légales et politiques auxquelles une série d'acteurs étatiques et non étatiques soumettent leurs activités⁴. Certaines de ces ONG sont associées à des mouvements féministes locaux, alors que d'autres sont affiliées à des groupes religieux, des syndicats, des groupes de défense des droits civils et même des organisations gouvernementales. Certaines d'entre elles adoptent une attitude basée sur le genre par rapport aux travailleurs migrants, tandis que d'autres articulent leur discours autour de la religion, la classe socio-économique, ainsi que la race/l'ethnicité ou la nationalité (c'est-à-dire le lobbying en faveur des femmes qui proviennent du même pays d'origine). Ces organisations ont en grande majorité un ancrage national. En outre, il existe peu d'ONGI et de lobbies régionaux ou mondiaux consacrés à la défense des droits des travailleurs migrants, qui favorisent le partage d'information entre les membres affiliés et fournissent le soutien nécessaire pour des campagnes nationales (Ford et Piper, 2006).

Étant donné mon désir de comprendre la nature de l'organisation transnationale féministe, j'ai choisi pour cette étude des organisations qui entretiennent des liens étroits avec des mouvements féministes nationaux, ont recours à l'analyse basée sur le genre dans leurs activités et mettent sur pied des programmes conçus pour répondre aux besoins des travailleuses migrantes. Les deux organisations sont Transient Workers Count Too (TWC2) [Les travailleurs migrants aussi ont des droits] à Singapour et Tenaganita en Malaisie. J'ai choisi ces deux pays en raison de leurs nombreuses similitudes concernant la réglementation des activités des ONG et en raison de la position qu'ils partagent en tant que principaux pays receveurs de travailleuses migrantes. Dans les

deux pays, les activités des ONG sont limitées par les règles strictes qui régissent l'enregistrement formel des associations et des sociétés, par un interventionnisme musclé de l'État, par la restriction des activités des ONG internationales et d'autres agences, et par des relations diplomatiques souvent tendues avec les deux principaux pays dont sont issus les migrants, l'Indonésie et les Philippines (Singam *et al.*, 1997; Koh et Ooi, 2000; Chin, 2003; Weiss, 2003). « Quant aux droits des migrants, chacun des deux États a démontré « peu de tolérance envers le discours public qui porte un regard négatif sur ses pratiques » (Chin, 2003 : 65). Les gouvernements des deux pays sont reconnus pour leur caractère autoritaire et le contrôle sévère qu'ils exercent sur l'accès à une petite partie des activités de la société civile. En mettant en parallèle des organisations confrontées à des restrictions similaires de la part de l'État par rapport au militantisme des ONG, je serai à même d'apprécier la mesure dans laquelle les perspectives de pratique du militantisme transnational sont influencées par les relations entre l'État et la société civile. Avant de passer à l'étude des cas, je brosserai un rapide portrait de l'encadrement sociopolitique de l'action des militants de la société civile à Singapour et en Malaisie. Cette mise en contexte met en relief les principaux enjeux auxquels font face les ONG et d'autres groupes militants dans les deux pays. La seconde partie de l'article fournit un examen détaillé des deux organisations. J'articule les études de cas autour de trois axes interreliés : la façon dont les deux organisations perçoivent et décrivent les problèmes vécus par les travailleuses migrantes (les problèmes sont-ils perçus comme transnationaux par essence ?), les solutions qu'elles apportent à ces problèmes (les solutions sont-elles transnationales dans la pratique ?) et leur capacité d'organisation et de réseautage transnational.

Le contexte national

Singapour et la Malaisie partagent un héritage commun, qui inclut le joug colonial britannique et la cohabitation de populations d'origines ethniques diverses. Dans les deux pays, on a recours à la *Loi sur la sécurité intérieure (Internal Security Act ou ISA)* pour réglementer les activités des groupes qui représentent une menace sur le plan politique. Instaurée sous la domination britannique, la *Loi*

était invoquée à l'égard de ceux qu'on suspectait d'être communistes. Elle autorise l'arrestation et la détention d'un citoyen sans procès, pour une durée pouvant atteindre 60 jours. Cette période de détention est renouvelable indéfiniment. Les gouvernements de Singapour et de la Malaisie ont utilisé l'ISA contre les individus ou les groupes qu'ils considèrent comme une menace à la sécurité nationale. La *Loi sur les sociétés (Societies Act)* de chacun des pays est un autre legs notoire de l'époque coloniale. À Singapour, bien que la constitution garantisse en principe la liberté d'association (article 14), les organisations comptant plus de dix membres ou les comités comptant plus de cinq membres sont tenus de s'enregistrer en vertu de la Loi sur les sociétés ou la *Loi sur les entreprises (Companies Act)* (Tanaka, 2002). Les individus faisant partie de groupes qui ne sont pas dûment enregistrés risquent l'arrestation et l'emprisonnement pour avoir participé à des « assemblées illégales ». Toutes les organisations enregistrées ont l'interdiction formelle de se livrer à des « activités politiques ». C'est cette combinaison de législation et de politique gouvernementale qui a restreint l'émergence de groupes de pression. L'article 10 de la constitution malaise garantit la liberté de parole, la liberté d'expression, le droit au rassemblement et à l'association pacifique. La Loi sur les sociétés de la Malaisie concerne tous les groupes de sept personnes ou plus, sauf ceux régis par une législation spécifique, comme les syndicats et les coopératives. La *Loi* a subi de nombreux amendements, le plus récent étant celui de 1983, quand une campagne menée par des ONG a remis en question la définition très large que la Loi donne de « l'activité politique » (toute divulgation d'opinion faite par une société). Bien que l'étroite définition de « société politique » ait été retirée par la suite, la législation restreint toujours les activités des ONG.

Dans les deux pays, les perspectives de défense des causes par les ONG dépendent en grande partie de la concordance de leurs buts avec l'idéologie et les intérêts de l'État. La modération, la consultation et le consensus sont les mots d'ordre des ONG, dans leur gestion des contraintes inhérentes aux relations entre l'État et la société civile (Lyons, 2000; Weiss, 2003). Toutefois, quand des ONG menacent les assises politiques du parti au pouvoir, l'État utilise la législation et d'autres moyens pour neutraliser les militants. En dépit des similitudes, en Malaisie, le

secteur des ONG est beaucoup plus important et plus dynamique qu'à Singapour⁵. Plusieurs groupes œuvrent dans les domaines des droits des femmes, de l'environnement, de la consommation, et des droits civils et politiques. Mais au-delà de leur diversité, ces groupes continuent à éprouver des difficultés concrètes. Ainsi, la modification de 1971 à la *Loi sur la sédition (Sedition Amendment Act)* limite leurs activités en interdisant quatre thèmes dans les discussions publiques : les droits des Malais, les droits de citoyenneté des non-Malais, le statut de la langue nationale et de la religion musulmane, et les droits et privilèges du roi et des sultans (Eldridge, 2002 : 93). La *Loi sur la presse de 1984 (Printing Presses and Publications Act)* a aussi été mise à profit de façon efficace pour réduire la critique publique ou la présentation d'enjeux ou d'événements qui remettent en question le parti au pouvoir (voir ci-dessous une discussion sur la corrélation entre ce problème et la défense des droits des travailleurs migrants).

En ce qui concerne leurs connexions transnationales, alors que les groupes d'influence d'autres pays jouissent d'un soutien international et donc souscrivent à des normes internationales, la position anti-Occident/anti-É.-U. des gouvernements singapourien et malais (mise en évidence par l'expression « valeurs asiatiques ») a rendu ce genre de connexions plus complexes à établir. Les ONG locales des deux pays hésitent à accepter des fonds étrangers, par crainte d'éveiller chez le gouvernement des soupçons à propos de leurs activités (Perera et Ng, 2002; Weiss, 2003). À Singapour, les ONG étrangères trouvent difficile de s'enregistrer de façon formelle auprès de l'État, mais sans cet enregistrement, il leur est impossible d'œuvrer sur le plan local. Dans un avis de 2004 concernant les changements apportés au processus d'enregistrement des ONG, le gouvernement a déclaré que les groupes dont les activités touchent à la défense des droits religieux, ethniques, civils et politiques, ou la gouvernance de Singapour, devaient faire l'objet de vérifications strictes parce qu'ils pourraient troubler l'ordre public ou mener des activités qui vont à l'encontre de l'intérêt national. En outre, ces groupes devaient être soumis à un examen scrupuleux, pour s'assurer que « des éléments étrangers ne les prennent pas en otages pour les forcer à défendre les intérêts de pays étrangers, ce qui est contraire à nos intérêts nationaux » (propos de Ho Peng Kee, ministre d'État

[affaires juridiques et intérieures], extraits de Parliamentary Debates Republic of Singapore : Official Report, 2004 : [37]). Il en a résulté une très faible présence d'ONG internationales et la quasi-absence de liens transnationaux entre les groupes locaux, régionaux et mondiaux. À l'inverse, la Malaisie compte un nombre très élevé d'ONG multinationales et d'ONG malaises à orientation transnationale (Weiss, 2004), ce qui a permis aux groupes locaux de créer des liens transnationaux solides, en particulier sur les questions touchant le tiers monde et l'islam (Eldridge, 2002). Dans la section suivante, j'évalue la mesure dans laquelle ces différences se reflètent dans les organisations vouées à la défense des droits des travailleurs migrants.

Transient Workers Count Too (TWC2) [Les travailleurs migrants aussi ont des droits] à Singapour

À la fin des années 1970, Singapour est devenu un des principaux pays receveurs de travailleurs étrangers. Selon le recensement de 2000, les travailleurs étrangers constituent 29,2 % de la main-d'œuvre (612 200 personnes), ce qui représente la plus forte proportion de travailleurs étrangers dans un pays asiatique (Piper, 2006). Près de 500 000 d'entre eux sont considérés comme non qualifiés ou peu qualifiés, et de ce nombre environ 150 000 sont des travailleurs domestiques. En gros, un tiers provient des Philippines, un tiers de l'Indonésie et le troisième tiers est représenté par une importante minorité du Sri Lanka (Almenoar et Tan, 2004)⁶. Cela équivaut environ à un travailleur domestique étranger à l'emploi d'un ménage sur sept (Yeoh *et al.*, 2004). En plus des travailleurs migrants recensés, il existe de multiples travailleurs migrants du sexe, dont la majorité entrent à Singapour à titre de touristes grâce à un laissez-passer temporaire, et proviennent de la Thaïlande, de la Chine, de la Birmanie et de l'Indonésie (Henson, 2004). Jusque dans les années 1980, la Malaisie fournissait de nombreux travailleurs migrants à Singapour, mais l'essor de l'économie malaise a entraîné une diminution du nombre de travailleurs migrants occupant des emplois peu qualifiés. Néanmoins, quantité de Malaises continuent d'occuper à Singapour des

emplois qualifiés et non qualifiés (dont un nombre important sont des femmes employées dans le secteur manufacturier ou dans celui des services).

À Singapour, les questions concernant les travailleuses migrantes ont longtemps été « intouchables » pour les militants de la société civile. Mais comme plusieurs sujets jugés « trop sensibles » ou « tabous » pour l'intervention militante, dans aucune déclaration officielle l'État n'a formellement identifié ce sujet comme étant « interdit »⁷. Son association avec la « conspiration marxiste », cependant, a convaincu nombre d'ONG d'éviter la question. Cette conspiration marxiste a été invoquée en mai 1987 pour procéder à l'arrestation et à la détention, en vertu de la Loi sur la sécurité intérieure, de 22 personnes suspectées d'avoir mis en danger les intérêts de l'État et les intérêts nationaux (Rodan, 1993 : 92). Parmi les personnes arrêtées, il y avait des travailleurs sociaux catholiques et des convers du Centre catholique Geylang pour travailleurs étrangers. Ce groupe militait en faveur de la hausse des salaires, des avantages sociaux, de la sécurité d'emploi et de l'amélioration des conditions de travail pour tous les travailleurs étrangers (Mauzy et Milne, 2002 : 130). Au moment de l'arrestation, le gouvernement a déclaré que les organisations catholiques étaient « des devantures servant à masquer une agitation politique » dans le but de « radicaliser les militants étudiants et chrétiens » (tiré de Haas, 1989 : 59). Les personnes arrêtées furent détenues sans procès. Certaines d'entre elles passèrent aux aveux et furent réhabilitées à condition de ne pas faire de « politique ». Le Centre Geylang fut fermé et cet événement eut l'effet de paralyser pour une dizaine d'années les efforts de lobbying en faveur des travailleurs étrangers.

À la fin des années 1990, l'augmentation des femmes de classe moyenne sur le marché du travail a engendré une migration accrue de travailleurs domestiques vers Singapour. Le nombre d'incidents rapportés, tels que les abus physiques et sexuels commis par les patrons à l'endroit des bonnes, les décès de bonnes, ainsi que les voies de fait et les vols commis par les bonnes, a également augmenté. La couverture médiatique de plus en plus importante de ces questions les rend difficiles à ignorer. En décembre 2001, la mort d'une Indonésienne de 19 ans, Muawanatul Chasanah, qui a succombé aux mauvais traitements infligés pendant des mois par son employeur, a

attiré l'attention des médias singapouriens. Ils ont rapporté les propos suivants du voisin de l'employeur : « Même si j'avais été au courant, je n'aurais pas appelé la police, car ça ne me regarde pas. Il peut faire ce qu'il veut, c'est son problème » (Ho et Chong, 2002). Ces commentaires ont incité de nombreux Singapouriens à se réunir de façon informelle, dans le but d'améliorer les attitudes et les traitements imposés aux travailleurs domestiques à Singapour. Le groupe a choisi pour nom TWC2.

Le nom du groupe faisait référence à l'éphémère The Working Committee (TWC) [Le comité de travail], formé fin 1998 et dissous une année plus tard (Singam *et al.*, 2002)⁸. Le but du nouveau comité, TWC2, était de « promouvoir le respect des travailleurs domestiques par l'éducation et garantir un meilleur traitement des travailleurs domestiques grâce à la législation et à d'autres moyens » (The Working Committee 2, 2003a). Le comité s'est d'abord penché sur les travailleuses domestiques, parce qu'elles étaient considérées comme les plus vulnérables de tous les travailleurs migrants légaux recensés (The Working Committee 2, 2003b)⁹. Tout comme son prédécesseur, TWC2 était un groupe ad hoc prévu pour une durée maximale d'un an. Au cours de 2003, TWC2 a mené une campagne médiatique très efficace, afin de sensibiliser le public à la série d'enjeux auxquels sont confrontés les travailleurs domestiques étrangers. Formellement enregistré en vertu de la Loi sur les sociétés en 2004, le groupe s'est renommé Transient Workers Count Too [Les travailleurs migrants aussi ont des droits], tout en gardant le même sigle (TWC2). [NDT : « Two » [deux] et « Too » [aussi] sont homonymes.] Dans ses statuts, Transient Workers Count Too a annoncé l'élargissement de ses objectifs au-delà des besoins et des intérêts des travailleurs domestiques étrangers, pour englober ceux de tous les travailleurs migrants (Lyons, 2005b; Gee et Ho, 2006)¹⁰.

Le travail de TWC2 est structuré par un éventail de discours transnationaux sur les facteurs locaux, régionaux et mondiaux qui ont mené à la féminisation de la main-d'œuvre transnationale. L'évidence en est donnée dans le choix du groupe de décrire les bonnes comme des « travailleurs » et dans sa campagne visant à améliorer les « conditions de travail » (par la standardisation et la

réglementation des heures de travail et des tâches, l'égalité des gages, le rattachement des travailleurs domestiques à la Loi sur l'emploi (Employment Act) et le droit pour les travailleurs domestiques de « passer du temps à l'extérieur de la maison ». Ces deux termes (ainsi que les revendications auxquelles ils renvoient) s'inspirent des discours internationaux sur les droits des travailleurs qu'endossent plusieurs ONG vouées à la défense des travailleurs migrants ailleurs dans le monde. Par le remplacement du terme « bonne », chargé de valeurs, par « travailleur domestique étranger », TWC2 souhaite mettre en relief les expériences communes de tous les travailleurs domestiques, sans égard à la nationalité. Dans un environnement où les agents recruteurs commercialisent les « bonnes » en fonction de leurs caractéristiques nationales (p. ex. : les Philippines sont douées avec les enfants ou les Indonésiennes excellent dans le travail manuel) et où la différenciation du marché a des répercussions sur les conditions de travail (surtout les gages et les jours de repos), la mise en relief des similitudes entre les travailleuses migrantes répond à un besoin politique¹¹. Ce type de lobbying « trans-ethnique » est aussi crucial dans un contexte où de puissants réseaux de lobbying philippins transnationaux ont eu beaucoup de succès dans l'amélioration des conditions d'emploi des travailleuses domestiques philippines (Piper, 2005). Cependant, le fait de cibler les « travailleurs migrants » signifie que TWC2 est incapable de prendre en compte les expériences particulières des femmes du point de vue de leur nationalité. En d'autres mots, le groupe est incapable d'apprécier la spécificité des débats nationaux qui associent la restructuration économique et la mondialisation à la féminisation croissante de la migration transnationale. En l'absence d'une critique de la mondialisation et de son impact sur les droits de citoyenneté et les droits de la personne, les activités de TWC2 se concentrent étroitement sur les expériences communes de tous les travailleurs migrants après leur arrivée à Singapour, sans égard aux circonstances particulières qui les ont amenés à quitter leur pays pour travailler ailleurs.

TWC2 communique peu avec les ONG basées à l'étranger et demeure en grande partie isolé des réseaux de militants transnationaux. Des membres de l'organisation ont participé à des conférences et à des forums régionaux, mais ces interactions ne se sont pas traduites par des

collaborations ou des campagnes transnationales concrètes. De la même façon, bien que TWC2 soit fréquemment en « dialogue » avec des parties prenantes non singapouriennes, comme des diplomates dans les ambassades des pays fournisseurs, cela ne s'inscrit dans aucune visée transnationale. À cet égard, l'attitude de TWC2 est cohérente avec d'autres ONG singapouriennes. Peut-être reflète-t-elle également l'objectif fondamental de l'organisation, qui est de traiter des questions qui touchent les travailleuses migrantes sur le plan national. Cette orientation précise s'est manifestée fin 2004, quand des membres du public ont accusé TWC2 d'entacher la réputation internationale de Singapour en concentrant son attention sur des cas de violence exercée par des employeurs singapouriens. Pour justifier sa campagne antiviolence, TWC2 a rappelé qu'elle n'avait toujours eu que des visées internes et n'avait jamais entrepris de démarche pour joindre des journalistes non singapouriens (The Working Committee 2, 2003c : 7). TWC2 prétendit que si les journalistes étrangers couvraient ses activités, le lobbying au-delà des frontières ne faisait pas partie de sa mission.

Cette discussion démontre que bien que TWC2 reconnaisse que les problèmes encourus par les travailleuses domestiques ne soient pas uniques à Singapour, son attention n'en reste pas moins concentrée sur le contexte national. Même si les travailleuses domestiques peuvent connaître des problèmes similaires ailleurs, l'objectif unique de l'organisation est d'améliorer les conditions de travail à Singapour. Cela explique pourquoi TWC2 se concentre sur les expériences communes des femmes en tant que migrantes, sans égard à leurs expériences particulières en tant que travailleuses migrantes philippines ou indonésiennes. Afin de traiter de façon adéquate la question de la nationalité (et de la citoyenneté), TWC2 devrait accorder une attention accrue aux spécificités des différents contextes nationaux et à la façon dont elles modèlent les expériences des différents groupes de travailleurs. Il faudrait également que l'organisation approfondisse sa réflexion sur la place qu'elle occupe dans le système des classes sociales à Singapour et au sein du système capitaliste mondial. Des Singapouriennes de classe moyenne (dont des membres de TWC2) profitent de la main-d'œuvre transnationale féminine bon marché. Pour traiter ce sujet, il faudrait

outrepasser les enjeux concernant les « conditions de travail » et mettre en question la division mondiale du travail. Au demeurant, TWC2 ne prétend pas participer à un mouvement transnational de militants visant à mettre en cause les forces de la mondialisation qui poussent des millions de femmes à chercher du travail au-delà des frontières de leur propre État-nation. L'organisation a des visées plus modestes : changer la mentalité et les actions des employeurs et des décideurs singapouriens. Ainsi, bien qu'elle traite un enjeu transnational, sa capacité d'engagement transnational, autant au sens de l'organisation transfrontalière que de la formulation d'une critique antiraciste et anticapitaliste de la mondialisation, est limitée.

Tenaganita en Malaisie

La main-d'œuvre migrante joue un rôle prépondérant dans la croissance économique de la Malaisie. Ainsi que nous en avons discuté plus haut, un grand nombre de ressortissants malais vont à l'étranger pour occuper des emplois qualifiés et à demi qualifiés. Parallèlement, le besoin grandissant de travailleurs qualifiés au pays a engendré des pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de la construction, de la plantation, de la foresterie et des services, lesquelles sont palliées par une main-d'œuvre migrante. Traditionnellement, les femmes migrantes occupent des emplois dans les secteurs manufacturier, hospitalier et domestique. Selon des données récentes, il y a plus de 161 000 travailleurs domestiques recensés, provenant en majorité d'Indonésie et des Philippines (Chin, 2003). En outre, on estime aussi élevé le nombre de migrantes non recensées employées comme bonnes dans les ménages malais (Tenaganita, 2005). Tout comme celui de Singapour, le gouvernement malais se montre réticent à divulguer des statistiques sur les travailleurs étrangers. La situation est envenimée par la présence d'un grand nombre de travailleurs non recensés dans tous les secteurs. Bien que ces travailleurs non recensés participent pleinement à l'activité économique, ils font régulièrement l'objet de campagnes de déportation. Ces déportations ne sont que temporaires et nombre de travailleurs étrangers reviennent par la suite (Ford, 2006a).

Comme à Singapour, les militants œuvrant au sein d'ONG pour apporter leur soutien aux travailleurs étrangers font l'objet d'une surveillance de la part du gouvernement et sont victimes de harcèlement. Le gouvernement malais n'hésite pas à recourir à une législation répressive pour faire taire les opinions divergentes ou critiques. Par exemple, durant la crise financière asiatique, le gouvernement malais a autorisé le recours à la Loi sur la sécurité intérieure afin de détenir des personnes qui venaient en aide de migrants non recensés, sous prétexte qu'elles représentaient une menace contre la sécurité nationale (Gurowitz, 2000 : 867). Dans le cadre d'un autre incident, la cofondatrice et actuelle directrice de Tenaganita, D^{re} Irene Fernandez, est la défenderesse dans le procès le plus long de l'histoire de la Malaisie. Elle a été accusée en 1996, en vertu de la section 8A(2) de la *Loi sur la presse* (1984) (PPPA), « d'avoir publié malicieusement de fausses nouvelles » sur les conditions de vie dans les camps de détention de travailleurs migrants. Elle a été trouvée coupable en novembre 2003, est présentement en liberté sous caution et l'appel est en instance. Mais au lieu de limiter les perspectives d'engagement transnational, la répression de l'État est devenue le point de ralliement d'une coalition de différentes ONG. Sur le plan international, non seulement a-t-elle attiré l'attention sur les conditions des travailleurs migrants et des militants œuvrant à la défense des droits des travailleurs migrants, mais elle a favorisé les interactions entre Tenaganita et une gamme d'organisations régionales et internationales.

Tenaganita (ou « La force des femmes ») a été formée en 1991 pour « promouvoir et défendre les droits de toutes les femmes et de tous les travailleurs migrants dans un monde dominé par la mondialisation » (Tenaganita Admin, 2004). Contrairement à TWC2, Tenaganita est enregistrée à titre de société à but non lucratif et n'est pas composée de membres, comme les ONG de facture traditionnelle¹². Elle fonctionne grâce à de multiples bénévoles (estimé à plus de 1000) et puise dans une banque de membres pour chacun de ses programmes spécifiques (Tenaganita, 2005). Les activités de Tenaganita sont chapeautées par de multiples programmes qui visent à « stimuler, structurer et solidariser les travailleurs migrants et les travailleuses migrantes non seulement en Malaisie mais dans toute la région » (Tenaganita Admin, 2004). Voici les programmes : 1) Point de

mire national : collection et partage de renseignements via un site Web, une infolettre et des publications sur la migration, les travailleurs migrants et les travailleuses; 2) Kiosque sur les droits et la santé des migrants : service de soutien et de lobbying; 3) Interventions au sein de la communauté visant à promouvoir la santé et l'hygiène, et à réduire la vulnérabilité au VIH/SIDA; 4) Programme des travailleurs domestiques; 5) Arrestation, détention et déportation : soutien légal et campagnes; et 6) Kiosque sur le trafic des femmes et des enfants (HumanTrafficking.org, 2006). L'organisation, qui œuvre dans le cadre de la défense des droits des femmes, a réussi à provoquer des amendements à des lois sur le viol et la violence conjugale, et des modifications aux contrats modèles pour travailleurs domestiques étrangers (Claude et Issel, 2004).

Dès sa création, Tenaganita a opté pour un angle d'approche qui favorise les liens entre les cadres local, national, régional et international. Dans cette conjoncture, les droits des travailleuses, ressortissantes malaises ou étrangères, et des travailleuses migrantes en général, sont liés de façon explicite à des processus qui participent de la mondialisation. La devise de Tenaganita est : « Aidez-nous à donner un visage humain à la mondialisation et à promouvoir la dignité des travailleurs et des femmes. » Il est frappant de constater que Tenaganita et TWC2 recourent toutes deux à la question de la « dignité »¹³. Dans le cas de Tenaganita, la dignité est prise dans son sens large et embrasse les besoins des femmes et des travailleurs du monde entier, alors que TWC2 en fait une interprétation qui la réduit au traitement humain des travailleurs domestiques étrangers à Singapour. Tenaganita établit un lien précis entre le développement économique et donc la prospérité de la Malaisie, et la contribution des travailleurs migrants. Elle milite en faveur de la reconnaissance de leur rôle dans l'essor économique du pays, sans égard à leur statut par rapport à l'immigration :

Il n'existe pas d'êtres humains « illégaux ». J'estime que le monde entier appartient à tous. Nous habitons la même planète. La seule différence, c'est que nous avons défini les limites à l'intérieur desquelles nous définissons notre nation et notre citoyenneté. En conséquence, ils [les travailleurs migrants] ne détiennent pas les mêmes documents que nous. C'est la raison pour laquelle nous [Tenaganita] disons qu'ils sont non recensés. (Irene Fernandez, extrait de Tenaganita, 2005)

Tenaganita perçoit aussi des liens directs entre certains processus nationaux et transnationaux, ainsi qu'on peut le voir dans l'expansion économique mondiale, et considère donc crucial de traiter localement les enjeux mondiaux :

De plus en plus, ce sont les entreprises transnationales qui influencent les décisions économiques des pays, l'élite et les gouvernements locaux étant parties prenantes dans le processus de promotion de la mondialisation. Ils en profitent largement, mais cela contribue à l'érosion des droits de la démocratie. (Irene Fernandez, extrait de Claude et Issel, 2004)

Cette citation met en exergue le rôle central que joue la mondialisation dans l'analyse de la place des travailleuses, dont les travailleuses domestiques étrangères, en Malaisie. À l'inverse, les activités de TWC2 passent presque sous silence les forces de la mondialisation, et établissent peu de connexions entre les travailleurs locaux et les travailleurs migrants, sauf en ce qui concerne « la réduction de la demande ».

Le cadre transnational dans lequel s'inscrivent les activités de Tenaganita transparait dans les types de liens qu'elle établit sur les plans régional et international. Par exemple, de nombreux membres de Tenaganita ont occupé des postes de direction au Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD [Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement]). L'APWLD est une ONG régionale qui veut permettre aux femmes de la région d'utiliser le droit comme instrument de changement dans leur lutte pour la justice, la paix, l'équité et le développement. Elle se consacre à la promotion du concept de droits de la personne tel qu'il est enchâssé dans les conventions de l'ONU, comme la CEDAW. L'APWLD a mis sur pied un programme pour la main-d'œuvre et la migration, qui a permis de formuler une définition acceptable du travail domestique, dans le but d'obtenir la reconnaissance de la part de l'État que le travail domestique est du travail (APWLD, 2006). En outre, Tenaganita reçoit un soutien vigoureux de la part de CARAM Asia (Coordination of Action Research on AIDS and Mobility [Coordination de la recherche-action sur le SIDA et la mobilité]), une ONG malaise qui vise « l'autonomisation des travailleurs migrants et de leurs communautés par la promotion et la

protection de leurs droits et la création, à toutes les étapes de la migration, d'un environnement qui favorise la réduction de la vulnérabilité au VIH/SIDA » (CARAM Asia, 2004). L'idée de la formation d'un réseau d'organisations régionales consacrées à la recherche-action sur la mobilité et le VIH/SIDA a fait l'objet d'une discussion à un atelier régional organisé par Tenaganita en 1994. Le réseau s'est formé à l'initiative de Tenaganita en 1997.

Tenaganita est également membre du Migrant Forum in Asia (MFA, [Forum asiatique des migrants]), un réseau qui compte plus de 260 ONG, associations, syndicats de travailleurs migrants et lobbyistes provenant des pays asiatiques fournisseurs et receveurs. Le MFA sert de point d'ancrage et de centre de communication régional entre les organisations membres et les lobbyistes qui traitent de questions touchant les lois et les politiques discriminatoires, la violence contre les migrantes, les conditions de vie injustes, le chômage dans le pays d'origine et d'autres questions qui concernent les travailleurs migrants (Migrant Forum in Asia, 2006). Le rôle du MFA s'étend au-delà de ses efforts de lobbying en rapport avec les cadres de réglementation internationaux, et comprend la garantie d'actions de solidarité et de soutien financier pour les ONG locales, ce qui en fait un composant essentiel du régime informel centré sur le militantisme en faveur des travailleurs migrants (Ford et Piper, 2006).

La présente discussion prouve que la pensée féministe transnationale occupe une place centrale dans le militantisme de Tenaganita en faveur des travailleuses migrantes. Bien que le travail de Tenaganita se concentre sur la main-d'œuvre migrante temporaire, elle crée un lien explicite entre celle-ci et les travailleurs de Malaisie, ainsi que l'ensemble des travailleurs migrants dans le monde. La mondialisation est la cible du travail de Tenaganita. Les activités quotidiennes de l'organisation ont des bases nationales – elles visent à gérer l'impact que la mondialisation exerce sur les travailleurs à l'intérieur des frontières de l'État-nation malais. Quoique les travailleurs migrants soient son groupe cible, ses efforts visant à améliorer les conditions de ce groupe de travailleurs peu qualifiés amènent Tenaganita à établir un lien explicite entre leur sort et celui d'autres travailleurs peu qualifiés en Malaisie. En même temps, Tenaganita porte son regard au-delà

du contexte local/national et collabore avec des réseaux régionaux et mondiaux afin de prendre en compte les facteurs de la féminisation de la migration transnationale de la main-d'œuvre. Parce qu'il reconnaît que l'économie malaise est entièrement liée à ces processus, le militantisme de Tenaganita est dans son essence même transnational.

Conclusion

La féminisation de la migration transnationale a retenu l'attention de nombreux militants œuvrant sur les plans national, régional et mondial. À Singapour, quoique TWC2 reconnaisse que des enjeux similaires touchent des femmes migrantes ailleurs, elle les a traités comme des problèmes « locaux », résolubles sur le plan national. Elle évite d'ailleurs soigneusement toute affiliation ou alliance avec des organisations ou des réseaux basés à l'extérieur de Singapour. On peut en partie interpréter ce parti pris comme une réaction au contrôle exercé par l'État sur la société civile. Néanmoins, la capacité des organisations nationales vouées à la défense des droits des travailleurs migrants à intégrer un cadre de référence transnational à leur militantisme et à leur lobbying ne dépend pas que des facteurs historiques et du contexte sociopolitique actuel, mais aussi de leur situation dans le système des classes sociales et de leurs points de référence idéologiques. En ce qui concerne TWC2, la tendance à ne traiter qu'un aspect de l'identité individuelle de la travailleuse, son statut de « travailleur », et à occulter son identité complexe et multiple de « travailleuse migrante », a engendré la mentalité de silo, qui place « les questions liées aux travailleurs migrants » dans un champ du militantisme et « les questions liées aux droits des travailleuses » dans un autre. Il en résulte que les perspectives de connexions entre les questions touchant les travailleurs migrants (p. ex. : le harcèlement sexuel des travailleuses migrantes), les questions touchant les citoyens ressortissants (p. ex. : le harcèlement sexuel des travailleurs singapouriens) et les questions touchant les femmes sur le plan international (p. ex. : le harcèlement sexuel des femmes) sont limitées.

En Malaisie, les organisations vouées à la défense des droits des travailleurs migrants présentent une diversité et une activité bien plus importantes qu'à Singapour. Cela s'explique en partie par la divergence entre les trajectoires historiques des deux gouvernements et les différences concernant la taille et la géographie des deux pays, ainsi que la composition ethnique et religieuse de leurs populations respectives. Contrairement à TWC2, qui met l'accent sur les campagnes de sensibilisation, Tenaganita traite les problèmes des travailleuses migrantes par la politique, la recherche et le lobbying. Elle inscrit de façon explicite ses activités dans un cadre transnational en se concentrant sur deux questions : 1) les intérêts communs des gouvernements nationaux et des entreprises multinationales dans l'exploitation des travailleurs; et 2) les expériences communes des travailleurs, sans égard à la nationalité. En privilégiant une approche structurale plutôt que d'étudier les comportements d'abus de la part d'employeurs individuels, les activités de Tenaganita transcendent l'individualisme implicite des campagnes de TWC2. En mettant au jour ces liens grâce à ses efforts de lobbying, le point de vue de Tenaganita est implicitement transnational, même quand ses activités sont dirigées vers les travailleuses et les travailleurs migrants temporaires qui vivent à l'intérieur des frontières de l'État-nation malais. L'accent sur la mondialisation est d'autant plus prononcé que Tenaganita entretient de solides liens avec d'autres acteurs sur les plans national, régional et international.

La présente étude démontre que la capacité de « pensée transnationale » est un facteur déterminant dans la réussite des tentatives d'organisation transnationale. La pensée transnationale dépasse la reconnaissance du fait que les enjeux liés aux travailleuses participent d'un phénomène mondial. Elle demande de comprendre la façon dont les conditions des travailleurs migrants sur le plan national sont connectées à la division mondiale du travail, qui offre à des femmes de classe moyenne, à Singapour et en Malaisie, des conditions leur permettant de jouir des fruits du travail de femmes pauvres issues de pays en voie de développement de l'Asie-Pacifique. La pensée transnationale au sujet de la féminisation de la migration de la main-d'œuvre exige également des militants qu'ils mettent en question les raisons pour lesquelles des États-nations différents

réagissent aux travailleurs domestiques étrangers en des modes étonnamment semblables. Une approche transnationale de ces enjeux n'entraîne pas nécessairement une campagne transfrontalière, bien que cela puisse constituer un des éléments nécessaires au succès du lobbying transnational. Elle suppose que les problèmes observés sur le plan national exigent des solutions qui adoptent le mondial comme point de référence. Ces solutions peuvent passer par des connexions transfrontalières, mais dans les endroits où celles-ci sont pénibles à mettre en place en raison des restrictions de l'État par rapport à la société civile, de tels liens risquent d'être improbables. En même temps, il est important de souligner que la capacité de pensée transnationale n'est pas un prérequis nécessaire pour collaborer avec des militants de l'autre côté de la frontière. L'exemple de TWC2 montre que les ONG nationales peuvent appartenir à des réseaux formels ou informels qui leur permettent de partager des idées et de bénéficier de soutien durant les campagnes nationales, en mettant de l'avant un militantisme qui fait l'économie d'une critique de la mondialisation. L'étude des cas de TWC2 et Tenaganita démontre la complexité des enjeux auxquels sont confrontées les ONG qui œuvrent à l'intérieur des frontières de l'État-nation pour la défense des droits des travailleurs migrants transnationaux.

L'étude sert également à mettre en relief le besoin de clarté conceptuelle eu égard à la description du travail des militants qui abordent des enjeux transnationaux. On ne fait que semer la confusion en entassant des manifestations radicalement différentes de l'organisation féministe sous le large parapluie du « militantisme féministe transnational ». Il est des activités qui requièrent des étiquettes ou des descriptions plus précises. Par ailleurs, la simple référence de Desai à « l'enchâssement » du militantisme dans les discours transnationaux comme la mesure de l'organisation féministe transnationale, n'est pas non plus sans présenter des problèmes parce que, comme elle le relève, les mouvements féministes transnationaux peuvent remporter un vif succès dans la prise en charge des forces de la mondialisation sur le plan discursif, tout en demeurant dépolitisés dans l'établissement de leurs orientations (Desai, 2005 : 328). En d'autres mots, se montrer critique envers la mondialisation est une chose, et créer sur le plan mondial des

améliorations durables dans la vie des femmes en est une autre. Afin d'apprécier les possibilités offertes par les politiques féministes transformatrices, il faut accorder une attention accrue aux termes et concepts qu'on emploie pour décrire ce qu'on fait.

Références bibliographiques

- ALMENOAR, Maria et Theresa TAN. 2004. « Minimum age for maids raised from 18 to 23 », *The Straits Times*, 3 septembre.
- ANDERSON, Bridget. 2000. *Doing the Dirty Work? The Global Politics of Domestic Labour*. Londres, Zed Books.
- APWLD. 2006. *About Asia Pacific Forum on Women Law and Development*. <<http://www.apwld.org/about>>. Page consultée le 14 avril 2006.
- BALL, Rochelle et Nicola PIPER. 2002. « Globalisation and regulation of citizenship : Filipino migrant workers in Japan », *Political Geography*, 21 : 1013-1034.
- BASU, Amrita. 2000. « Globalization of the Local/Localization of the Global : Mapping Transnational Women's Movements », *Meridians : feminism, race, transnationalism*, 1, 1 : 68-84.
- CARAM Asia. 2004. *CARAM Asia : About Us*. <http://www.caramasia.org/page.php?page=include/CARAM_Asia-About_Us&title=CARAMASIA.ORG%20::%20About%20Us>. Page consultée le 29 juillet 2004.
- CHIN, Christine B. N. 1998. *In Service and Servitude : Foreign Female Domestic Workers and the Malaysian « Modernity » Project*. New York, Columbia University Press.
- CHIN, Christine B. N. 2003. « Visible Bodies, Invisible Work : State Practices Toward Migrant Women Domestic Workers in Malaysia », *Asian and Pacific Migration Journal*, 12, 1-2 : 49-73.
- CLAUDE, Richard Pierre et Bernardo W. ISSEL. 2004. *Malaysia's Gadfly : Irene Fernandez*. <<http://www.tenaganita.net/t1/index.php?topic=irenetriar>>. Page consultée le 16 juillet 2004.
- CONSTABLE, N. 1997. *Maid to Order in Hong Kong : Stories of Filipina Workers*. Ithaca, Cornell University Press.
- DALEY, Caroline et Melanie NOLAN (dir.). 1994. *Suffrage and Beyond : International Perspectives*. Auckland, University of Auckland Press.
- DESAI, Manisha. 2005. « Transnationalism : The face of feminist politics post-Beijing », *International Social Science Journal*, 57, 184 : 319-330.
- ELDRIDGE, Philip J. 2002. « Malaysia : "Illiberal democracy" and human rights », dans *The Politics of Human Rights in Southeast Asia*. Londres, Routledge.
- FORD, Michele. 2006a. « After Nunukan : The Regulation of Indonesian Migration to Malaysia », dans A. KAUR et I. METCALFE (dir.). *Mobility, Labour Migration and Border Controls in Asia*. Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan.
- FORD, Michele. 2006b. « Migrant Worker Organizing in Indonesia », *Asian and Pacific Migration Journal*, 15, 3 : 257-271.
- FORD, Michele et Nicola PIPER. 2006. *Southern Sites of Female Agency : Informal Regimes and Female Migrant Labour Resistance in East and Southeast Asia*. Southeast Asia Research Centre Working Paper Series.
- GEE, John et Elaine HO (dir.). 2006. *Dignity Overdue*. Singapore, John Gee et Elaine Ho.

- GREWAL, Inderpal et Caren KAPLAN (dir.). 1994. *Scattered Hegemonies : Postmodernity and Transnational Feminist Practices*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- GUROWITZ, Amy. 1999. « Mobilizing International Norms : Domestic Actors, Immigrants, and the Japanese State », *World Politics*, 51, 3 : 413-45.
- GUROWITZ, Amy. 2000. « Migrant rights and activism in Malaysia : Opportunities and Constraints », *Journal of Asian Studies*, 59, 4 : 863-88.
- HAAS, Michael. 1989. « The Politics of Singapore in the 1980s », *Journal of Contemporary Asia*, 19, 1 : 48-77.
- HENSON, Bertha. 2004. « Why Those China Girls Worry me », *The Straits Times*, 3 juillet.
- HO, Kai Leong. 2000. *The Politics of Policy-Making in Singapore*. Oxford, Oxford University Press.
- HO, Karen et Elena CHONG. 2002. « Starved Battered Dead... : Nine Months of Maid Abuse Went Unnoticed », *The Straits Times*, 20 juillet.
- HUANG, Shirlena, Brenda S. A. YEOH et Noor Abdul RAHMAN, (dir.). 2005. *Asian Women as Transnational Domestic Workers*. Singapore, Marshall Cavendish Academic.
- HumanTrafficking.org. 2006. *Tenaganita Entry*.
<<http://www.humantrafficking.org/countries/eap/malaysia/ngos/national/tenaganita.html>>. Page consultée le 31 mars 2006.
- KECK, Margaret E. et Kathryn SIKKINK. 1998. *Activists beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca, Cornell University Press.
- KEMPADOO, Kamala (dir.). 1999. *Sun, Sex, and Gold : Tourism and Sex Work in the Caribbean*. Lanham, Rowman and Littlefield.
- KOH, Gillian et Giok Ling OOI (dir.). 2000. *State-Society Relations in Singapore*. Singapore, Oxford University Press.
- LAW, Lisa. 2000. *Sex Work in Southeast Asia : The Place of Desire in a Time of AIDS*. Londres, Routledge.
- LAW, Lisa. 2003. « Sites of transnational activism : Filipino non-government organisations in Hong Kong », dans B. S. A. YEOH, P. TEO, P. et S. HUANG (dir.). *Gender Politics in the Asia-Pacific Region*. Londres, Routledge.
- LAW, Lisa et Kathy NADEU. 1999. « Globalization, Migration and Class Struggles : NGO Mobilization for Filipina Domestic Workers », *Kasarinlan*, 14, 3-4 : 51-68.
- LYONS, Lenore. 2000. « The Limits of Feminist Political Intervention in Singapore », *Journal of Contemporary Asia*, 30, 1 : 67-83.
- LYONS, Lenore. 2005a. « Embodying transnationalism : The making of the maid », dans E. LOREK-JEZIŃSKA et K. Więckowska (dir.). *Corporeal inscriptions : Representations of the Body in Cultural and Literary Texts and Practices*. Torun, Wydawnictwo Uniwersytet Mikolaja Kopernika/Nicolas Copernicus University Press.
- LYONS, Lenore. 2005b. « Transient Workers Count Too? The Intersection of Citizenship and Gender in Singapore's Civil Society », *Sojourn : Journal of Social Issues in Southeast Asia*, 20, 2 : 208-248.
- LYONS, Lenore et James GOMEZ. 2005. « Moving beyond the OB markers : Rethinking the space of civil society in Singapore », *Sojourn : Journal of Social Issues in Southeast Asia*, 20, 2 : 119-11.

MAUZY, Diane K. et R. S. MILNE. 2002. *Singapore Politics Under the People's Action Party*. Londres : Routledge.

MEYER, Mary K. et Elisabeth PRÜGL (dir.). 1999. *Gender Politics in Global Governance*. Lanham : Rowman and Littlefield.

Migrant Forum in Asia. 2006. *About Migrant Forum in Asia*.
<<http://www.mfasia.org/mfaAbout/AboutMFA.htm>>. Page consultée le 14 avril 2006.

MOGHADAM, Valentine. 2000. « Transnational Feminist Networks : Collective Action in an Era of Globalization », *International Sociology*, 15, 1 : 57-85.

MOHANTY, Chandra Talpade. 1991. « Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses », dans C. T. MOHANTY (dir.). *Third World Women and the Politics of Feminism*. Bloomington, Indiana University Press.

NAPLES, Nancy A. et Desai MANISHA (dir.). 2002. *Women's Activism and Globalization : Linking Local Struggles and Transnational Politics*. Londres, Routledge.

Parliamentary Debates Republic of Singapore : Official Report. 2004. *Part IV of First Session of Tenth Parliament*, 77, 18, 19 mai.

PARREÑAS, Rhacel Salazar. 2001. *Servants of Globalization : Women, Migration and Domestic Work*. Stanford, Stanford University Press.

PERERA, Leon et Tisa NG. 2002. « Foreign Funding : Managing Conflicting Views », dans C. SINGAM, T. C. KEE, Tisa NG et L. Perera (dir.). *Building Social Space in Singapore : The Working Committee's Initiative in Civil Society Activism*. Singapour, Select Publishing.

PIPER, Nicola. 2005. « Rights of Foreign Domestic Workers : Emergence of Transnational and Transregional Solidarity? », *Asian and Pacific Migration Journal*, 14, 1-2 : 97-119.

PIPER, Nicola. 2006. *Migrant Labor in Southeast Asia : Country Study - Singapore*.

PIPER, Nicola et Anders UHLIN. 2002. « Transnational Advocacy Networks and the Issue of Female Labor Migration and Trafficking in East and Southeast Asia : A Gendered Analysis of Opportunities and Obstacles », *Asian and Pacific Migration Journal*, 11, 2 : 171-296.

PIPER, Nicola et Anders UHLIN (dir.). 2004. *Transnational Activism in Asia : Problems of Power and Democracy*. Londres, Routledge.

RODAN, Garry. 1993. « Preserving the one-party state in contemporary Singapore », dans K. HEWISON, K., R. ROBISON, R. et G. RODAN (dir.). *Southeast Asia in the 1990s : Authoritarianism, Democracy, and Capitalism*. St Leonards, Allen and Unwin.

RUPP, Leila J. 1997. *Worlds of Women : The Making of an International Women's Movement*. Princeton, Princeton University Press.

RUPP, Leila J. et Verta TAYLOR. 1999. « Forging Feminist Identity in an International Movement : A Collective Identity Approach to Twentieth Century Feminism », *Signs*, 24, 2 : 363-286.

SHIGETOMI, Shinichi. 2002. « The State and NGOs : Issues and Analytical Framework », dans S. SHIGETOMI (dir.). *The State and NGOs : Perspectives from Asia*. Singapore, Institute of Southeast Asian Studies.

SIM, Amy. 2003. « Organising Discontent : NGOs for Southeast Asian Migrant Workers in Hong Kong », *Asian Journal of Social Science*, 31, 3 : 478-510.

SINGAM, Constance, Tan Chong KEE, Tisa NG et Leon PERERA. 2002. *Building Social Space in Singapore : The Working Committee's Initiative in Civil Society Activism*. Singapore, Select Publishing.

SINGAM, Constance, Simon TAY, Kwok Kian WOON et Yang Razali KASSIM. 1997. *The Future of Civil Society in Singapore*. Singapore, Association of Muslim Professionals.

SPERLING, Valerie, Myra MARX FERREE et Barbara RISMAN. 2001. « Constructing Global Feminism : Transnational Advocacy Networks and Russian Women's Activism », *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, 26, 4 : 1155-1186.

TANAKA, Yayoi. 2002. « Singapore : Subtle NGO Control by a Developmentalist Welfare State », dans S. SHIGETOMI (dir.). *The State and NGOs : Perspectives from Asia*. Singapore, Institute of Southeast Asian Studies.

Tenaganita. 2005. *Voice for the Voiceless!* .
<http://geeklog.tenaganita.net/article.php?story=20050730102712443> (31 March, 2006).

Tenaganita Admin. 2004. *Tenaganita - A Woman and Migrant Workers Rights Organization*.
<<http://www.tenaganita.net/t1/index.php?topic=aboutus>>. Page consultée le 16 juillet 2004.

The Working Committee 2. 2003a. *Our Objectives*. <<http://www.aware.org.sg/twc2/who.shtml>>. Page consultée le 5 décembre 2003.

The Working Committee 2. 2003b. *White Ribbon Campaign Singapore 2003*.
<<http://www.aware.org.sg/twc2/wrc.shtml>>. Page consultée le 5 décembre 2003.

The Working Committee 2. 2003c. *The Working Committee 2 : Activities and Impact*. 4 décembre.

THOMA, Pamela. 2002. « Cultural Autobiography, Testimonial, and Asian American Transnational Feminist Coalition in the "Comfort Women of World War II" Conference », *Frontiers*, 21, 1-2 : 29-54.

WEE, Vivienne et Amy SIM. 2003. *Transnational Labour Networks in Female Labour Migration : Mediating Between Southeast Asian Women Workers and International Labour Markets*. Hong Kong, Southeast Asia Research Centre Working Paper Series

WEISS, Meredith. 2004. « Transnational activism by Malaysians : foci, tradeoffs and implications », dans Nicola PIPER et Anders UHLIN (dir.). *Transnational Activism in Asia : Problems of Power and Democracy*. Londres, Routledge.

WEISS, Meredith L. 2003. « Malaysian NGOs; History, Legal Framework and Characteristics », dans M. L. WEISS et S. HASSAN (dir.). *Social Movements in Malaysia : From Moral Communities to NGOs*, Londres : Routledge Curzon.

YEOH, Brenda S. A., Shirlena HUANG et Theresa W. DEVASAHAYAM. 2004. « Diasporic Subjects in the Nation : Foreign Domestic Workers, the Reach of the Law and Civil Society in Singapore », *Asian Studies Review*, 28, 1 : 7-24.

¹ Keck et Sikkink (1998 : 3) définissent les réseaux de lobbying transnationaux comme des structures mouvantes et informelles basées sur des valeurs partagées, et à travers lesquelles les ONG, les militants des mouvements sociaux, les agences internationales et les représentants du gouvernement échangent de l'information et des ressources.

² Ces problèmes ne sont pas spécifiques aux travailleuses migrantes; ils concernent également les travailleurs migrants. Cela ne signifie pas toutefois que les expériences des travailleurs migrants et des travailleuses migrantes sont identiques, ni que toutes les travailleuses migrantes sont positionnées de la même façon par rapport aux marchés du travail transnationaux. Le genre, la classe sociale, l'âge, la sexualité, l'ethnicité/la race et la nationalité contribuent tous à modeler les expériences des travailleurs migrants et, pour cette raison, les chercheurs féministes ont accordé une attention particulière à la façon dont les travailleurs migrants se positionnent en regard des hiérarchies basées sur le genre, la classe sociale et la race (cf. Wee et Sim, 2003).

³ Pour des études d'ONG vouées à la défense des droits des travailleurs migrants dans les pays asiatiques, voir : Hong Kong (Law et Nadeu, 1999; Law, 2003; Sim, 2003); le Japon (Gurowitz, 1999; Piper et Uhlin, 2002); la Malaisie (Gurowitz, 2000; Chin, 2003); l'Indonésie (Ford, 2006b); et Singapour (Lyons, 2005b).

⁴ Sans être exhaustive, cette liste présente certains des enjeux clés qui modèlent la structure et les objectifs des ONG vouées à la défense des droits des travailleurs migrants.

⁵ Cependant, il est beaucoup plus petit que ceux de la Thaïlande, de l'Indonésie ou des Philippines.

⁶ Le gouvernement singapourien est extrêmement réticent à divulguer des données concernant le nombre de travailleurs étrangers, en raison d'une sensibilité perçue chez le public au sujet de leur présence.

⁷ L'élite au pouvoir appelle « marqueurs de limite » les points qui fixent la limite acceptable d'engagement civil. Ho (2000 : 186) les décrit comme « des enjeux trop délicats pour qu'on puisse en débattre sur la place publique, par crainte de déstabiliser ou de mettre en péril la paix et l'ordre public ». Le gouvernement PAP au pouvoir a la tâche de circonscrire les marqueurs de limite, ce dont il s'acquitte de façon rétrospective; il en résulte que ce qui constitue « un engagement politique inacceptable » n'est pas clair (Lyons et Gomez, 2005).

⁸ TWC agissait à titre de réseau informel d'individus, de représentants d'ONG et d'organisations bénévoles de bien-être (VWO) dans le but de créer des liens entre des acteurs de la société civile qui sont différents, afin d'insuffler de la vigueur à la sphère de la société civile à Singapour. En faisant le choix de limiter à une année sa durée de vie, et en concentrant ses activités sur la « création de réseaux » plutôt que de défendre les intérêts d'un client ou d'un groupe spécifique, TWC a su éluder les exigences restrictives de l'enregistrement en vertu de la Loi sur les sociétés. Plusieurs membres de TWC se sont joints à d'autres militants afin de mettre sur pied TWC2.

⁹ Les travailleurs migrants du sexe sont encore plus vulnérables parce qu'ils font un travail illégal. Bien que TWC2 manifeste un intérêt envers les efforts contre le trafic d'humains, les travailleurs du sexe ne représentent pas la principale cible de ses activités.

¹⁰ Mais elle n'a pas réussi à collaborer avec des travailleurs non recensés ou des travailleurs dans les secteurs informels, comme les travailleurs migrants du sexe.

¹¹ Pour une discussion des stéréotypes communs utilisés dans la commercialisation des bonnes auprès d'employeurs potentiels, voir Lyons (2005a).

¹² Autant à Singapour qu'en Malaisie, les ONG ont deux options par rapport à l'enregistrement officiel : elles peuvent s'enregistrer en vertu de la Loi sur les sociétés ou la Loi sur les entreprises. Pour une discussion de ces deux options, voir Shigetomi (2002).

¹³ Le slogan de la campagne de TWC2 est : « La dignité en souffrance ».